

Le Commissariat à l'Aménagement, au Développement
et à la Protection du Massif des Pyrénées

**Arrêté fixant la liste nominative des membres du comité de massif des Pyrénées,
portant modification de l'arrêté du 13 mars 2018
fixant la composition du comité de massif des Pyrénées**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de Haute-Garonne,
Coordonnateur de massif des Pyrénées,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- VU le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif,
- VU le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges,
- VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne (hors classe) - M. GUYOT (Etienne),
- VU l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2017 fixant la composition par collège du comité de massif des Pyrénées et ses arrêtés modificatifs, et les désignations de leurs représentants par les collectivités et organismes composant le comité de massif des Pyrénées,
- VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 2018, fixant la composition du comité de massif des Pyrénées et ses arrêtés modificatifs
- VU les délibérations des Conseils régionaux et départementaux concernés

Sur proposition du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif pyrénéen,

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité de massif des Pyrénées est modifiée comme suit :

1. Au sein du collège 1 des élus locaux

Les représentants désignés par les conseils régionaux suite aux élections régionales de 2021 sont :

Pour le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Emilie ALONSO
Emilie DUTOYA
Andde SAINTE-MARIE

Pour le Conseil régional d'Occitanie :

Philippe ANDRIEU
Judith CARMONA
Jean-Louis CAZAUBON
John PALACIN
Pascale PERALDI
Isabelle PIQUEMAL

Les représentants désignés par les conseils départementaux suite aux élections départementales de 2021 sont :

Pour le Conseil départemental de l'Ariège :

Christine TEQUI, présidente du conseil départemental
Alain NAUDY

Pour le Conseil départemental de l'Aude :

Hervé BARO, Vice-président du conseil départemental
Anthony CHANAUD

Pour le Conseil départemental de Haute-Garonne :

Roselyne ARTIGUES
Didier CUJIVES

Pour le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :

Jean-Pierre MIRANDE
Clément SERVAT

Pour le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

Maryse BEYRIE, vice-présidente du conseil départemental
Maryse CARRERE

Pour le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales :

Martine ROLLAND
Aude VIVES

2. Au sein du collège 2 des parlementaires

Viviane ARTIGALAS, sénatrice des Hautes-Pyrénées remplace Alain DURAN

Article 2 :

La liste nominative des membres du comité de massif des Pyrénées consolidée est jointe au présent arrêté. Leur mandat reste à courir jusqu'au 12 mars 2024, date à laquelle le comité de massif des Pyrénées sera totalement renouvelé.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

La commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif pyrénéen, secrétaire du comité de massif, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le **13 SEP. 2021**

Le Préfet de la région Occitanie,
Coordonnateur de massif des Pyrénées,



Etienne GUYOT